

**PV CONSEIL MUNICIPAL
du 11 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept le onze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 14

Date de Convocation : 5 septembre 2017

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mr AUDURIER Samuel, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTZECK Jean-Luc, Mme POUSSARD Colette, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît.

Mme Jacqueline GABILLY a été nommée Secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 juillet 2017

Le procès verbal du Conseil municipal du 31 juillet 2017 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTION AU CARUG dans le cadre de la Soirée du patrimoine
Délibération D2017/0061**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que, comme l'année précédente, la commune s'est positionnée de nouveau pour accueillir une soirée dans le cadre des « Soirées du Patrimoine » en 2017. La date retenue a été le 18 août 2017.

Monsieur le Maire précise qu'un cahier des charges avait établi par le CARUG et que les dépenses prises en charges par la commune s'élèvent à 2 700.00€.

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur cette prise en charge.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée approuvent le montant de la subvention au Carug, à savoir 2 700.00€.

SUBVENTION A L'E.S.A.
Délibération D2017/0062

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que, dans le cadre de la manifestation du 13 juillet 2017, l'Association « l'Espoir Sportif ardinois » s'est chargée de l'animation de cette soirée.

Afin de remercier les membres de l'Association, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention d'un montant de 680.00€ et sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette proposition de subvention.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée approuvent le montant de la subvention à l'Association, à savoir 680.00€.

PROPOSITION DE Mr le Président de LA MARCHE ARDINOISE sur le balisage des sentiers de randonnées
Délibération D2017/0063

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la proposition écrite émise par Monsieur JONGLEZ Bertrand, Président de l'Association « La marche ardinoise » sur le balisage des circuits officiels de randonnées (Au fil des Lavois, Le Val d'Autize et le GRP Grande Randonnée de Pays) qui traversent la commune d'Ardin. Ces circuits ont un balisage spécifique.

Il rappelle que Monsieur JONGLEZ Bertrand était intervenu lors de la séance de Conseil municipal en date du 22 juin 2017, afin de soulever les problèmes rencontrés sur les circuits de randonnées et le balisage inopportun installé par certains groupes de randonneurs.

Monsieur JONGLEZ Bertrand propose au Conseil municipal les actions suivantes :

- *Interdire toute pratique de balisage de couleur jaune ou rouge et jaune, pouvant perturber le balisage officiel de la FFRP,*
- *Interdire tout balisage définitif : utilisation de peinture permanente et non écologique, pancartes clouées sur les arbres,*
- *De recommander tout balisage amovible, temporaire et respectueux de l'environnement (rubalise, ruban de tissu, pancarte amovible,...)*
- *Dans tous les cas, le balisage devra être retiré dans les 48h suivant la manifestation,*
- *En cas de non respect de ces règles, la Mairie demandera aux « contrevenants » de procéder à la remise en place des chemins dans leurs états initiaux (débalisage, retrait de la peinture,...)*

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que ces remarques sont tout à fait pertinentes et sollicite l'avis des membres du Conseil municipal sur ces demandes. Il souhaite néanmoins ajouter un point, à savoir « qu'une demande préalable de balisage devra être effectuée à la Mairie ».

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée décident de répondre à la demande de Monsieur JONGLEZ Bertrand et autorisent Monsieur le Maire à rédiger un arrêté précisant toutes les recommandations citées ci-dessus.

**RECRUTEMENT DE Mme POUSSARD Catherine en Contrat à Durée Indéterminée
à compter du 13 novembre 2017
Délibération D2017/0064**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il a reçu à plusieurs reprises Madame POUSSARD Cathy, concernant sa situation professionnelle.

Il rappelle que Madame POUSSARD Cathy a été recrutée le 4 février 2008, en tant qu'Adjoint administratif contractuelle pour exercer ses missions au sein de l'Agence postale communale.

Jusqu'au 2 août 2017, elle a toujours signé des contrats à durée déterminée.

Or, la loi prévoit que des contrats permanents à durée déterminée ne peuvent être renouvelés que pour une période de 6 ans.

Il convient par conséquent de régulariser la situation de Madame POUSSARD Cathy, dans l'immédiat.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée sur les souhaits émis par Madame POUSSARD Cathy, à savoir :

- Etre nommée stagiaire puis titulaire,
- Etre rémunérée 1h supplémentaire, l'identique de la commune de Villiers en Plaine. Cette heure supplémentaire servant à la gestion de l'inventaire, des stocks, etc....
- Madame POUSSARD Cathy souhaite que les heures passées aux états des lieux d'entrée et de sortie pour la location du Chaillot, soient incluses dans son contrat, ou d'ajouter 1h30 à son contrat (en supplément de l'heure sollicitée précédemment). Elle passerait par conséquent à un contrat de 17h30.

Le Centre de Gestion a rappelé que c'est à l'organe délibérant de décider du mode de recrutement et de la détermination de l'échelon qui correspond à la rémunération.

Monsieur le Maire a demandé à Madame BRISTIELLE Valérie d'effectuer certains calculs de rémunérations, en fonction du nombre d'heures stipulées dans le contrat.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée que son choix porte sur un recrutement en CDI, pour un temps hebdomadaire de 15h (à l'identique), échelon 6.

Ce recrutement ne pourra s'effectuer qu'à compter du 13 novembre 2017, une vacance d'emplois en interne devant être formulée (durée de 2 mois).

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil municipal sur la création d'un poste d'Adjoint administratif territorial en CDI pour une durée hebdomadaire de 15h, échelon 6.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée valident la proposition de recrutement de Madame POUSSARD Cathy en CDI, échelon 6.

En ce qui concerne la problématique des états des lieux, ce sujet est reporté à une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

- ☞ La demande de subvention émanant du Val d'Égray Hand Ball fait l'objet d'une réponse défavorable. Un courrier sera adressé en ce sens.
- ☞ Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier adressé par Mr BALOGÉ Didier, agent communal, remerciant la municipalité pour le renouvellement de son contrat, pour une durée d'un an.
- ☞ 10 élèves supplémentaires ont été accueillis à l'école maternelle pour la rentrée 2017/2018. Demande faite à Mme NESPOUX Corinne, déjà en poste, d'apporter son aide auprès des enfants.
- ☞ Point sur les travaux : les travaux du logement communal rue Alphonse Lavois sont achevés, les travaux du Bar Restaurant se poursuivent.
- ☞ Achat de visionneuses pour l'école élémentaire
- ☞ Réflexions sur les rythmes scolaires au sein des Commissions scolaires de la Communauté de Communes Val de Gâtine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Emargements des membres du Conseil municipal du 11 septembre 2017

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	

Monsieur AUDURIER Samuel	
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	